

LES AFFAIRES SELON *LA VOIE CANADIAN TIRE*

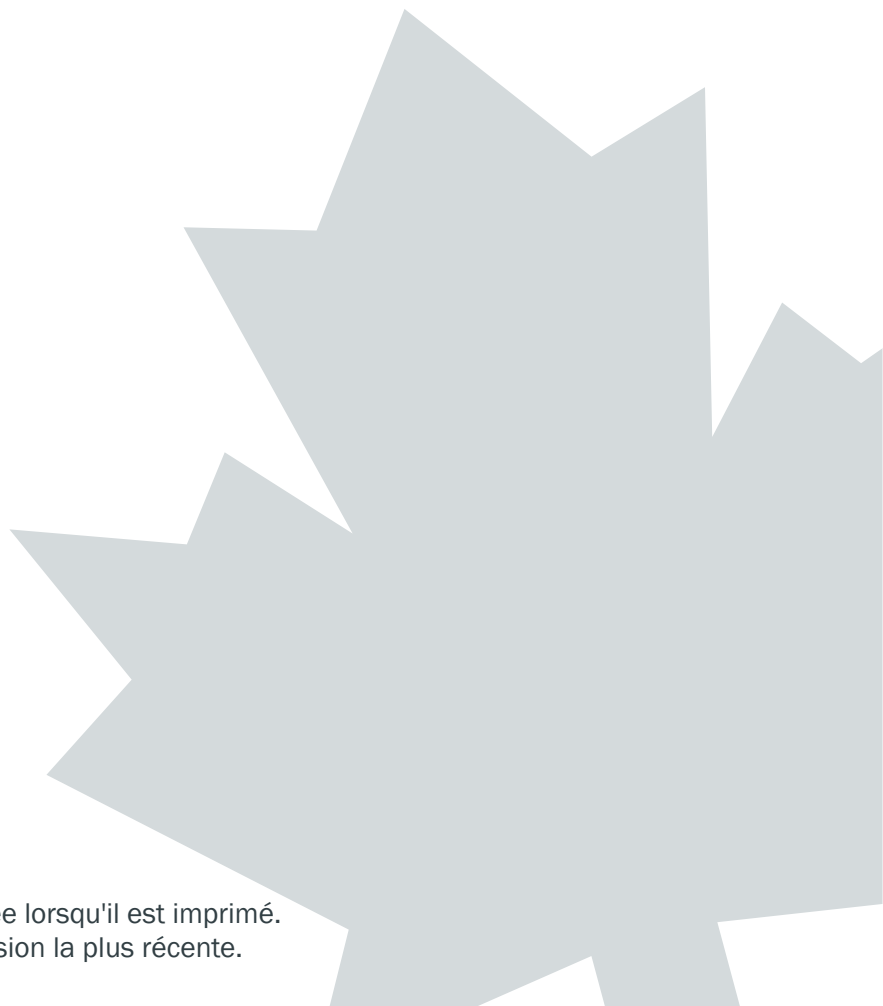


Notre Code d'éthique professionnelle

À partir de débuts modestes en 1922 est née une
grande marque canadienne symbolisée par le triangle.

De nos jours, la vigueur et les résultats de Canadian Tire
témoignent du **talent de ceux** qui y travaillent.





Nos valeurs au quotidien

MICHAEL MEDLINE

PRÉSIDENT ET CHEF DE L'ADMINISTRATION
LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

C'est pour moi un grand honneur de faire partie de l'équipe Canadian Tire et d'avoir cette occasion de vous présenter notre Code d'éthique professionnelle. À partir d'une entreprise modeste mais audacieuse, est née une marque canadienne emblématique dont la culture fait notre fierté.

De nos jours, Canadian Tire est un réseau dynamique d'entreprises interdépendantes, mais la simplicité caractérise toujours notre façon de faire des affaires, grâce aux valeurs que nous partageons : honnêteté, intégrité et respect. Partout au sein de la société, je vois nos valeurs à l'œuvre. Elles influencent toutes les interactions que nous avons les uns avec les autres, avec nos clients et avec nos autres parties prenantes. Nous avons une culture d'équipe solide et bien respectée; toutefois, pour qu'elle le demeure, nous devons veiller à ce que nos valeurs soient intégrées à toutes nos interactions.

Chez Canadian Tire, nous faisons des affaires selon *La voie Canadian Tire* - en nous fondant sur un ensemble de valeurs communes et en suivant les normes d'éthique qui constituent notre Code d'éthique professionnelle. En tant que l'une des entreprises les plus respectées du Canada, nous sommes déterminés à faire respecter notre Code d'éthique professionnelle. Le Code est le reflet de notre culture et de la marque Canadian Tire, une marque qui est le fruit de décennies de travail, qui jouit de la confiance des Canadiens et qui est soutenue par la passion et le dévouement de chacun des membres de l'équipe.

J'estime que la réussite d'une entreprise repose sur les fondements que représentent la marque et les valeurs de celle-ci. Chez Canadian Tire, notre équipe se compose de personnes de grand talent. Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour respecter nos valeurs chaque jour.



De nos jours, Canadian Tire est un réseau dynamique d'entreprises interdépendantes, mais la simplicité caractérise toujours notre façon de faire des affaires, grâce aux valeurs que nous partageons : honnêteté, intégrité et respect. Elles influencent toutes les interactions que nous avons les uns avec les autres, avec nos clients et avec nos autres parties prenantes.

LES AFFAIRES SELON *LA VOIE CANADIAN TIRE*

Table des matières

Résumé du Code d'éthique professionnelle de Canadian Tire	3
Les affaires selon <i>La voie Canadian Tire</i>	4
Suivre <i>La voie Canadian Tire</i>	5
Nos employés	6
Notre communauté	7
Notre façon de faire des affaires	8
Notre engagement envers le Code	12
Aide	13



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Plusieurs des sujets qui sont abordés dans le Code sont régis par des politiques clés bien précises, les directives d'exploitation de l'entreprise et les normes des unités commerciales, auxquelles il faudrait se référer pour avoir plus de détails à ce sujet. Pour examiner ces politiques, veuillez consulter votre ressource de communication en ligne ou vous adresser à votre supérieur immédiat.

Veuillez adresser toute autre question au sujet du Code au Bureau d'éthique professionnelle (BEP), dont vous trouverez les coordonnées à la page 13.



Résumé du Code d'éthique professionnelle de Canadian Tire

CHEZ CANADIAN TIRE*, NOUS...

- prenons les décisions d'affaires qui servent au mieux les intérêts de la Société;
- ne tolérons aucune forme d'abus, de harcèlement, ni aucune autre forme de comportement irrespectueux et inapproprié envers nos employés, nos administrateurs, nos investisseurs, nos fournisseurs, nos clients ou envers les autres;
- n'utilisons aucune information importante non divulguée pour négocier les titres de la Société ou ceux d'autres sociétés;
- sommes tenus de protéger l'actif de la Société des pertes, d'un usage abusif et du vol;
- respectons et maintenons le caractère confidentiel des renseignements qui appartiennent à nos employés, à nos clients et à nos fournisseurs;
- protégeons les renseignements et l'actif de la Société;
- comprenons et respectons les lois, les règlements et les règles;
- obtenons des renseignements sur la concurrence d'une manière légale.



À QUI LE CODE S'APPLIQUE-T-IL?

Le Code s'applique à tous les employés de Canadian Tire (y compris les entrepreneurs indépendants) et les membres du conseil d'administration.

Le Code NE vise PAS les marchands Canadian Tire, les franchisés Mark's Work Wearhouse / L'Équipeur, les franchisés PartSource, les détaillants de la Division pétrolière de Canadian Tire, et les franchisés FGL Sports Ltée. ni leurs employés respectifs. La Société a mis en place des procédures contractuelles dans le but de traiter les questions d'éthique professionnelle liées à ses relations avec ces propriétaires d'entreprises indépendants. Les normes et attentes en matière d'éthique professionnelle relatives aux partenaires commerciaux tiers sont régies par le Code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs de La Société Canadian Tire Limitée ou par les codes d'éthique professionnelle respectifs de ceux-ci, pourvu qu'ils soient essentiellement similaires au présent Code.

* Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « Société » et « Canadian Tire » désignent tous La Société Canadian Tire Limitée, ses unités commerciales et ses filiales.

Les affaires selon *La voie Canadian Tire*

Nous sommes l'une des entreprises les mieux connues et les plus respectées du Canada et, à ce titre, nous nous devons d'être à **l'abri de tout reproche** pour **garder la confiance** de nos employés, de nos actionnaires et du public.



En tant que membres de l'équipe Canadian Tire, nous savons que la façon dont nous nous traitons mutuellement et agissons dans nos relations avec nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs, nos clients, nos concurrents et les autres constitue un reflet important de notre culture, de nos valeurs et de notre marque. En faisant des affaires selon *La voie Canadian Tire*,

- nous privilégions l'honnêteté, l'intégrité et le respect;
- nous valorisons les efforts déployés par nos employés et nos partenaires commerciaux;
- nous encourageons une communication franche et la transparence;
- nous faisons tous preuve du sens des responsabilités, d'innovation, d'esprit d'équipe et d'engagement envers la communauté;
- nous donnons l'exemple et notre façon d'agir est le reflet de nos propos.

Ces valeurs et comportements reflètent ceux de nos fondateurs. Ces valeurs étaient importantes en 1922 et elles le demeurent pour nous encore aujourd'hui. En lisant le présent document, vous découvrirez en quoi consiste le Code et ce que vous pouvez faire pour le respecter.

Suivre *La voie Canadian Tire*

Notre façon de nous comporter envers les autres influence la confiance qu'ils ont envers nos aptitudes et notre entreprise. **Nous devons faire preuve d'intégrité personnelle lorsque nous agissons au nom de Canadian Tire.** Notre façon de nous comporter en affaires, qui est décrite dans les pages suivantes, ne peut couvrir toutes les situations possibles.

En cas de doute quant à la bonne décision à prendre, demandez-vous ce qu'en penseraient les autres. Nous nous attendons à ce que vous fassiez preuve de jugement dans chaque situation.



DANS CHAQUE SITUATION, POSEZ-VOUS LA QUESTION SUIVANTE :

Si le résultat d'actes que je pose faisait la manchette du journal, est-ce que cela serait gênant pour moi, pour ma famille ou pour la Société?

Si vous avez toujours des doutes quant à la bonne façon d'agir, n'hésitez pas à communiquer avec votre supérieur immédiat ou avec le BEP. Veuillez vous reporter à la page 13 pour obtenir plus d'information.



Nous devons nous engager à respecter le Code.



Nos employés

ÉQUIPE CANADIAN TIRE



- **Lorsque nous travaillons ensemble, nous favorisons un milieu de travail positif et diversifié.** Les employés ont droit à un milieu de travail sans harcèlement ni discrimination, où l'avancement se fait au mérite.
- **Nous agissons conformément aux lois applicables et sommes sans équivoque quant aux comportements que nous ne tolérons pas,** y compris la discrimination de toute sorte, l'abus, le harcèlement ou toute forme de comportement irrespectueux et inapproprié envers nos employés, nos administrateurs, nos investisseurs, nos fournisseurs, nos clients ou envers les autres.
- **Le fait d'agir de façon franche et honnête, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société,** permettra à notre culture d'évoluer de manière à promouvoir et à protéger la solide réputation et la marque de Canadian Tire au Canada et à l'étranger.

Notre communauté

En tant que l'une des entreprises les plus respectées au Canada, nous sommes fiers de la place **importante** que nous occupons au sein de la communauté. Canadian Tire a à cœur d'être une entreprise **socialement responsable**. Depuis longtemps, nos employés **contribuent** aux activités des communautés d'un bout à l'autre du pays.

DONS DE CHARITÉ

- Il est acceptable de solliciter les fournisseurs et les partenaires commerciaux (y compris les marchands) au nom de la **Fondation Bon départ de Canadian Tire**.
- Nous ne sollicitons l'appui de nos fournisseurs pour aucune autre œuvre de bienfaisance, à moins d'y être autorisé par un haut dirigeant.
- Nous respectons les décisions de nos fournisseurs et partenaires commerciaux en matière d'appui aux œuvres de bienfaisance et ne laissons pas ces décisions influencer nos relations d'affaires habituelles avec eux.



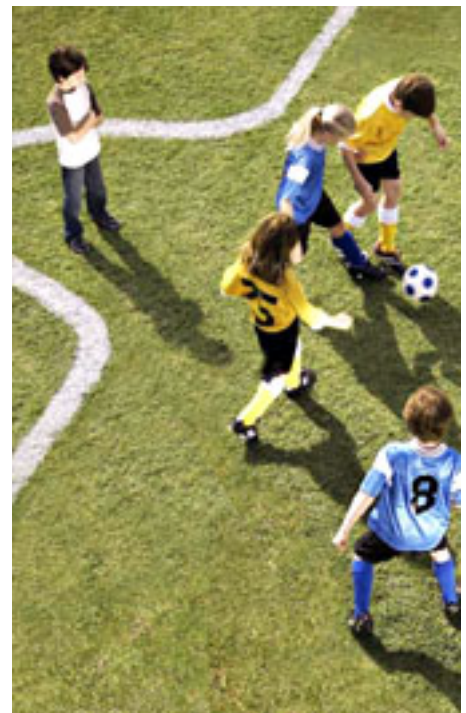
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Les dons aux organismes de bienfaisance sont régis par la politique de Canadian Tire en matière de dons

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre supérieur immédiat.



Outils les enfants pour l'avenir.



Notre façon de faire des affaires

NOUS PRENONS LES DÉCISIONS QUI SERVENT AU MIEUX LES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Il y a conflit d'intérêts dans les cas suivants :

- quand un employé laisse ses intérêts personnels ou ses relations personnelles nuire à sa capacité de prendre des décisions d'affaires honnêtes, conformes à l'éthique et dans l'intérêt de Canadian Tire;
- quand nous (y compris les membres de notre famille immédiate, de notre parenté ou nos amis) obtenons ou tentons d'obtenir des avantages personnels en profitant de la situation que nous occupons au sein de Canadian Tire. Par exemple, accepter des faveurs, des cadeaux ou des activités de divertissement peut influencer ou sembler influencer notre objectivité dans la prise de décisions d'affaires.



Parmi les situations qui peuvent souvent donner lieu à des conflits d'intérêt, mentionnons les suivantes :



Nos partenaires commerciaux comprennent :

- nos marchands,
- nos franchisés,
- nos agents et
- nos fournisseurs de services ou de marchandises actuels ou éventuels.

Événements d'affaires

Par événement d'affaires on entend toute activité de divertissement, tel que la participation à un événement sportif ou culturel payé par un partenaire commercial. Il faut faire preuve de modération en acceptant des invitations à des événements d'affaires. Il faut faire en sorte que votre participation soit dans le but de favoriser les bonnes relations et pour le bien de la Société. Il n'est pas acceptable d'accepter ou de participer à des événements d'affaires où l'hôte n'est pas présent. Dans ce cas-là, il faut refuser l'invitation.

Dans l'intérêt d'une communication franche et transparente, vous devez demander une autorisation avant d'accepter une invitation à un événement d'affaires. À partir de l'échelon de vice-président, il faut obtenir l'autorisation d'un haut dirigeant. Tous les autres employés doivent obtenir l'autorisation de leur vice-président.



POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

Cet événement est-il pertinent avec mon rôle au sein de la Société? Présente-t-il une occasion de réseautage? Est-ce qu'accepter de participer à cet événement nuit à ma capacité d'être objectif dans la prise de décisions concernant ce partenaire commercial?

Repas d'affaires

Participer à l'occasion à un repas d'affaires payé par le partenaire commercial est acceptable.

Notre façon de faire des affaires

Cadeaux

Les cadeaux non sollicités et peu fréquents d'une valeur symbolique (maximum de 100 \$ CA) peuvent être acceptés.

- Les cadeaux en espèces ou équivalents au comptant (y compris des cartes-cadeaux) ne doivent jamais être acceptés. Les cadeaux de plus de 100 \$ CA doivent être remis ou donnés. Dans l'un ou l'autre cas, votre supérieur immédiat doit en être informé.
- Certaines circonstances peuvent justifier une exception, mais il faut obtenir l'autorisation de votre haut dirigeant.



Vous pourriez faire don des cadeaux non sollicités
à la **Fondation Bon départ de Canadian Tire**.



Dans certains autres pays, offrir un cadeau constitue une marque de courtoisie d'usage et ne vise pas à influencer une décision ou une relation d'affaires.

Travail à l'extérieur de la Société

Le travail, rémunéré ou non, effectué pour des tierces parties durant les heures normales de travail doit être autorisé par votre supérieur immédiat. Tout travail, rémunéré ou non, qui peut créer un conflit d'intérêts ou qui peut ne pas être dans l'intérêt de la Société doit être approuvé. Dans le cas des vice-présidents et des postes d'échelons supérieurs, il y a lieu de discuter de la situation avec son haut dirigeant. Tous les autres employés doivent demander l'approbation de leur vice-président.

Notre façon de faire des affaires

NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS

Chacun d'entre nous doit adopter une démarche proactive en faisant en sorte de connaître les lois, les règles et les règlements s'appliquant à notre rôle et à nos activités quotidiennes au travail et de les respecter.

Exemples de façons de nous conformer à nos obligations à cet égard :



Un employé ou un administrateur de la Société donne un « tuyau » quand il donne à une autre personne ou à une autre société, sauf dans le cours normal des activités, un renseignement important au sujet de la Société qui n'a pas été divulgué d'une autre manière.

Paievements illicites

Nous ne versons jamais ni n'acceptons de pots-de-vin, de commissions occultes ou d'autres paiements illicites. Ceux-ci peuvent parfois être déguisés en cadeaux extraordinaires, divertissements ou en dons de charité.

Concurrents

- Nous traitons avec nos concurrents de façon équitable.
- Nous obtenons des renseignements au sujet de nos concurrents d'une façon légale.



Clients

- Nous ne faisons pas de fausse publicité.
- Nous veillons à fournir à nos clients l'information requise en vertu des lois qui régissent nos activités commerciales.

Renseignements personnels

Nous protégeons le caractère confidentiel et la sécurité de tous les renseignements personnels que nous avons recueillis dans le cadre de nos activités et limitons la cueillette, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements conformément aux lois applicables et à notre politique sur la protection des renseignements personnels.

Environnement, santé et sécurité

Dans le cadre de nos activités, nous respecterons les lois se rapportant à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité de nos employés, de nos clients et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Négociation des titres

- Nous **ne négocions pas** les titres de Canadian Tire, ni ceux d'aucune autre société lorsque nous avons des renseignements non divulgués importants dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils influencent la valeur de ces titres.
- Nous ne donnons pas de « **tuyaux** » aux autres au sujet de renseignements importants non publiés.

Notre façon de faire des affaires

NOUS PROTÉGEONS LES RENSEIGNEMENTS ET L'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements confidentiels et exclusifs

- Nous devons maintenir le caractère confidentiel de l'information au sujet de la Société, à moins que la divulgation de celle-ci ne soit autorisée ou requise par la loi. À moins qu'ils n'aient été conçus pour un usage externe, tous les dossiers, renseignements, données (y compris sous format électronique), droits de propriété intellectuelle, projets, plans et procédés de la Société sont considérés comme de l'information exclusive. Toute demande visant à obtenir des renseignements qui ne sont généralement pas accessibles au public doit être adressée à la vice-présidente, Communications et relations avec les investisseurs.



QUI PREND LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PUBLICATION DE L'INFORMATION?

Les décisions au sujet de l'information qui peut être publiée sont prises par le comité responsable de la communication de l'information.

- Nous ferons preuve de diligence en protégeant l'actif de la Société et tous les éléments d'actif que des tiers confient à celle-ci contre les pertes, les dommages, le vol, le vandalisme et le sabotage. L'actif doit être utilisé dans l'intérêt de la Société. L'utilisation limitée et occasionnelle des biens matériels de la Société est acceptable, pourvu que cette utilisation ne soit pas excessive ou nuisible pour la Société.



L'actif comprend tout ce qui appartient à la Société, sous forme matérielle ou financière.

Les biens matériels comprennent les ordinateurs, les données, les téléphones cellulaires et les BlackBerry^{MD}.

Les biens financiers comprennent les investissements, les cartes de crédit professionnelles, les comptes bancaires et les espèces.

NOUS VEILLONS À L'INTÉGRITÉ ET À LA FIABILITÉ DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR TOUTES LES OPÉRATIONS COMMERCIALES

Nous présentons l'information sur les opérations commerciales de la Société de façon exacte, fidèlement et en temps opportun, y compris les données et l'information compilées à des fins de gestion financière, de présentation au conseil et de publication.

Notre engagement envers le Code



Faire affaire selon *La voie Canadian Tire* exige un engagement personnel et professionnel de la part des employés et des administrateurs. Pour démontrer notre engagement envers le Code, nous confirmerons que nous comprenons l'ensemble des principes énoncés dans le Code au début de notre emploi au sein de la Société et que nous respecterons toutes les politiques de Canadian Tire, dont certaines donnent plus de renseignements sur les points principaux du Code.

De plus, notre engagement envers ce Code nous oblige à signaler, de bonne foi, toute activité qui semble être un manquement au Code. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles à l'endroit de ceux qui signalent un manquement de bonne foi.



POUR SIGNALER UN MANQUEMENT AU CODE

Signaler un manquement peut se faire de façon anonyme au BEP, à la ligne directe, à la présidente du conseil d'administration ou au président du comité de vérification.

Se reporter à la page 13 pour plus d'information.

Les enquêtes portant sur les manquements possibles au Code se feront d'une façon confidentielle, respectueuse et conformément aux lois. Tous les manquements possibles au Code seront examinés de façon sérieuse et des mesures disciplinaires appropriées seront prises à l'égard de toutes les violations du Code. Ces mesures peuvent comprendre une formation, un encadrement, des avertissements écrits, des sanctions monétaires et le congédiement.



Vous ne serez pas pénalisé si vous vous renseignez sur un comportement dont vous soupçonnez qu'il est contraire à l'éthique ou demandez comment agir dans les cas d'actes que vous soupçonnez d'être illégaux ou de violer des politiques.



Aide

Le BEP offre aux employés et aux administrateurs nombre de façons de communiquer avec lui au sujet de questions se rapportant au Code. Il lui incombe également d'administrer la ligne directe et les services d'information par Internet.

Les employés sont fortement encouragés à soulever toute question ayant trait au Code. Pour toute plainte ou question, vous pouvez vous adresser à votre supérieur immédiat, à un cadre supérieur, à un haut dirigeant ou à un représentant des Ressources humaines.

Vous pouvez également transmettre votre plainte ou votre question comme suit :

Au BEP

Courriel : BEP@cantire.com

Ligne directe : 416 480-8202

Par la poste : Bureau d'éthique professionnelle de Canadian Tire
2180, rue Yonge
C. P. 770, succursale K
Toronto (Ontario)
M4P 2V8

Sur l'enveloppe, veuillez indiquer : Personnel et confidentiel –
Ne peut être ouvert que par le destinataire

Le BEP est ouvert du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture habituelles. Nous répondrons le jour ouvrable suivant aux messages laissés dans la boîte vocale après les heures d'ouverture habituelles.

Ligne d'assistance

Numéro sans frais : Du Canada, des États-Unis et de la côte du Pacifique, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1 800 620-6943 (pour la côte du Pacifique, les codes d'accès directs sont disponibles sur votre site de communication interne)

Site Web : www.integrity-helpline.com/canadiantire.jsp

La ligne d'assistance et le Web sont accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Président du comité de vérification

Présidente du conseil d'administration



QUAND PUIS-JE M'ADRESSER À L'UNE DE CES DEUX PERSONNES?

Vous pouvez communiquer avec le président du comité de vérification ou avec la présidente du conseil d'administration lorsque vous n'êtes pas suffisamment à l'aise pour recourir à l'un ou l'autre des moyens indiqués ci dessus.



La Société Canadian Tire Limitée
2180, rue Yonge
C. P. 770, succursale K
Toronto (Ontario) M4P 2V8
Téléphone : 416 480-3000
Télécopieur : 416 544-7715
Site Web : www.canadiantire.ca

Publié en mai 2009, mis à jour le 4 juillet 2012